



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juillet 2013
Français
Original : anglais

Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7001^e séance, le 16 juillet 2013, la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique », la Présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme sa préoccupation concernant la situation alarmante dans la région du Sahel et sa volonté de traiter les problèmes complexes d'ordre sécuritaire et politique de la région, liés aux enjeux humanitaires, et de développement, ainsi qu'aux effets néfastes des changements climatique et écologique. Il salue dans ce contexte le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), venue prendre le relais de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine après la passation de pouvoirs du 1^{er} juillet 2013.

Le Conseil réaffirme son attachement ferme à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à l'unité des pays de la région du Sahel.

Le Conseil reste profondément préoccupé par les activités que des organisations terroristes, y compris Al-Qaida au Maghreb islamique et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, mènent dans la région du Sahel et condamne de nouveau fermement les attentats terroristes qui y ont été récemment perpétrés. Il considère les sanctions comme un outil important de la lutte antiterroriste, et insiste sur l'importance de la mise en œuvre rapide et effective des résolutions pertinentes, en particulier ses résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), qui sont des instruments clefs de la lutte contre le terrorisme. Il reste aussi préoccupé par la gravité des menaces que font peser sur la paix et la sécurité les conflits armés, la prolifération des armes et la criminalité transnationale organisée, y compris les activités illicites comme le trafic de drogues dans la région, et ses liens de plus en plus étroits avec le terrorisme dans certains cas. Il demande de nouveau que sa résolution 2017 (2011) soit intégralement appliquée.

Le Conseil condamne fermement les violations des droits de l'homme et les violences contre les civils, notamment les femmes et les enfants, qui sont commises dans la région par des groupes terroristes et d'autres groupes extrémistes.



Le Conseil estime que le renforcement des institutions publiques, le développement économique et social partagé, et le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit sont autant d'éléments indispensables à la sécurité, au développement et à la stabilité à long terme de la région du Sahel.

Le Conseil insiste sur l'importance de mener une action cohérente, globale et coordonnée qui s'étende aux questions de sécurité, de gouvernance, de développement et de droits de l'homme, ainsi qu'aux questions humanitaires, en vue de lever les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région du Sahel et de s'attaquer à leurs causes profondes. Il se félicite de l'élaboration de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel demandée dans sa résolution 2056 (2012), et approuve les trois objectifs stratégiques qui y sont définis.

Le Conseil salue les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel pour aider à l'élaboration de la Stratégie intégrée, attirer l'attention sur la situation dans la région du Sahel et mobiliser les ressources et le soutien nécessaires pour répondre aux besoins immédiats et à long terme de la région. Il accueille avec satisfaction la proposition de l'Envoyé spécial tendant à nouer des partenariats avec les institutions financières internationales et régionales compétentes pour promouvoir des initiatives novatrices en faveur de la région et, à cet égard, encourage l'Envoyé spécial à faire en sorte que l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider la région du Sahel soit mieux coordonnée et plus cohérente. Il l'encourage par ailleurs à poursuivre ses efforts et sa mission de bons offices afin de renforcer la coopération transrégionale et interrégionale et l'assistance internationale fournie à la région.

Le Conseil salue également l'action menée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et son Bureau en faveur des États de la région du Sahel.

Le Conseil souligne l'importance d'une approche coordonnée de toutes les entités des Nations Unies qui concourent à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée, de manière à optimiser les synergies. Il demande au Secrétaire général d'assurer une mise en œuvre efficace de la Stratégie en veillant à une étroite collaboration entre le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et les entités des Nations Unies compétentes qui mènent des activités dans la région, y compris l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Il demande par ailleurs au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest de mettre en place un mécanisme de coordination efficace et détaillé qui permette aux organismes des Nations Unies mettant en œuvre la Stratégie intégrée de hiérarchiser leurs activités et de se coordonner.

Le Conseil considère qu'il est important de susciter l'appropriation nationale et régionale de la Stratégie intégrée et d'en assurer la mise en œuvre en étroite consultation avec les États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, ainsi qu'avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, l'Union du Maghreb arabe, la Communauté des États sahélo-sahariens, l'Union européenne, les institutions financières régionales, dont la

Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement, ainsi que d'autres donateurs et partenaires bilatéraux. Il souligne également qu'il faudra éviter les doubles emplois dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée et renforcer la solidarité collective de toute la région du Sahel.

Le Conseil demande aux États du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb d'intensifier la coopération et la coordination interrégionales dans l'optique de mettre au point des stratégies non exclusives et efficaces pour mener une lutte globale et intégrée contre les activités des groupes terroristes, prévenir la prolifération de toutes les armes et réduire la criminalité transnationale organisée, y compris les activités illicites comme le trafic de drogues. À cet égard, il encourage la mise en œuvre d'activités de suivi sur la base des conclusions issues de la Conférence des Nations Unies sur la coopération en matière de contrôle aux frontières dans le Sahel et au Maghreb, qui s'est tenue à Rabat. Il souligne l'importance de la coordination régionale et internationale dans la lutte contre la menace terroriste dans la région du Sahel, et encourage l'Organisation des Nations Unies, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, l'Union africaine et d'autres organisations et initiatives pertinentes à échanger des informations et à coopérer étroitement.

Le Conseil salue l'action que les États du Sahel et les organisations régionales compétentes mènent pour régler les problèmes humanitaires de la région et renforcer la résilience. Il rend également hommage à certains pays de la région et d'autres donateurs pour l'appui qu'ils fournissent et leur demande de continuer à aider les États du Sahel. Il se félicite des efforts que le Coordonnateur régional des secours humanitaires pour le Sahel déploie, avec le concours du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres acteurs et organismes humanitaires, pour appeler l'attention sur l'ampleur des difficultés auxquelles la région du Sahel doit faire face, fournir une aide humanitaire aux populations touchées et renforcer la résilience à l'échelle locale, nationale et régionale en vue d'atténuer les effets des catastrophes.

Le Conseil se félicite que le Secrétaire général ait l'intention d'organiser une réunion de haut niveau sur le Sahel en marge de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Il se félicite également de l'intention du Secrétaire général de se rendre dans la région du Sahel dans le courant de l'année, en compagnie du Président du Groupe de la Banque mondiale, et attend avec intérêt le compte rendu qu'il lui fera à son retour.

Le Conseil prie le Secrétaire général de le tenir informé de l'évolution de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel d'ici au 31 décembre 2013 au plus tard, et de lui présenter un rapport écrit le 30 juin 2014 au plus tard. »